



DECLARATION DES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMEES AU SUJET DU MASSACRE DES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMEES, EN DATE DU 14 JANVIER 2021 DANS LE VILLAGE MASINI, GROUPEMENT BANDIBONGOSIA, CHEFFERIE DE WALESE VONKUTU, TERRITOIRE DE D'IRUMU, PROVINCE D'ITURI

La Constitution de la République Démocratique du Congo réaffirme son adhésion et l'attachement à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, aux Conventions des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant et sur les Droits de la Femme ainsi qu'aux instruments internationaux relatifs à la protection et à la promotion des droits humains ; notre Constitution dispose également que « la personne humaine est sacrée. L'Etat a l'obligation de la respecter et de la protéger. *Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ... s'impose aux pouvoirs publics et à toute personne* » articles 16 al 1^{er} et 60.

Les peuples autochtones pygmées constituent la communauté la plus discriminée, marginalisée, exploitée, défavorisée et exclue de la gestion de la chose publique en République Démocratique du Congo (RDC). Ils sont victimes oubliés et innocentes des différents conflits armés et guerres et que connaît notre pays, depuis plusieurs années, et ce malgré leur comportement reconnu bien pacifique de tolérance et de volonté de cohabiter avec les autres groupes sociaux.

Les peuples autochtones pygmées constituent la communauté la plus discriminée, marginalisée, exploitée, défavorisée et exclue dans la gestion de la chose publique en République Démocratique du Congo (RDC). Comme si cela ne suffisait, ces dernières années, ils sont toujours victimes de plusieurs atrocités, traitements inhumain et constituent la cible des tueries en répétition à travers plusieurs Provinces du pays ; dont le dernier cas en date du 14 janvier 2021 aux environs de 9 heures, avec **le massacre par des personnes armées non autrement identifiées de 46 autochtones pygmées et plusieurs blessés parmi lesquels les enfants, les femmes et les vieillards** dans la Province d'Ituri,

Territoire d'Irumu, Chefferie de walese vonkutu, groupement Bandibongosia, village Masini.

Tout en condamnant ce crime avec dernière énergie, nous recommandons ce qui suit :

A L'ÉTAT CONGOLAIS :

- ⇒ De condamner ces actes ignobles et barbares perpétrés à l'égard des peuples autochtones pygmées dans les différentes provinces de la République en général et ceux commis récemment dans la Province d'ITURI, village de MASINI en particulier ;
- ⇒ De mettre en place une équipe mixte pour mener des enquêtes indépendantes et afin de cerner les causes profondes de ce massacre à l'égard des pygmées par des personnes armées non autrement identifiées, pour éviter que la Province de l'ITURI ne sombre de nouveau dans un conflit inter-ethnique ;
- ⇒ Rendre justice et réparation aux familles pygmées meurtries tout en traduisant les auteurs et co-auteurs de ce crime de génocide à l'égard des peuples autochtones pygmées ;
- ⇒ Mettre en place des dispositifs sécuritaires pour protéger les autochtones pygmées face à d'autres groupes dominantes ainsi qu'à d'autres violation des droits de l'homme qu'ils subissent dans la gestion foncière et des Aires protégées sur l'ensemble de la République, plus particulièrement dans les Provinces d'ITURI, du Tanganyika et du Sud-Kivu ;
- ⇒ De développer une politique nationale de cohabitation pacifique entre les peuples autochtones pygmées et les communautés non-pygmées et ce, pour renforcer la paix et la cohésion sociale nationale ;
- ⇒ D'adopter et promulguer en urgence la loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones pygmées, accompagnée des mesures d'application, entant qu'instrument légal spécifique devant persuader, et décourager les auteurs des crimes et violations des droits et liberté fondamentale des peuples autochtones pygmées. et surtout faciliter leur intégration responsable et effective dans la vie nationale.
- ⇒ Que l'Etat congolais reconnaisse les peuples autochtones pygmées victimes du pygmocide en Ituri comme des héros nationaux de la paix

A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

- ⇒ De condamner ce crime de génocide à l'égard des peuples autochtones pygmées, accepter et/ou appuyer une enquête mixte et indépendante et veiller à ce que la justice et réparation soient faites en faveur de ces héros protecteurs des forêts ainsi que de la biodiversités ;
- ⇒ D'élargir le mandat de la MONUSCO sur la protection des populations civiles, accompagner l'État Congolais dans ses efforts de la pacification du pays, et surtout dans les opérations d'éradication des groupes armés, car il n'y a pas de justice sans la paix

AUX PEUPLES AUTOCHTONES PYGMEES

- ⇒ De continuer à croire à leur destin, à la lutte pacifique et les efforts menés par tous, la volonté de l'Etat Congolais pour la promotion et la protection de leurs droits ainsi qu'à tous les acteurs qui sont engagés pour le rétablissement de leur dignité, malgré les défis actuels ;
- ⇒ De demeurer uni, solidaire et pacifique.

Pour terminer, j'invite tous les peuples autochtones Pygmées de toutes les provinces de la RDC d'observer un deuil national de 3 jours en mémoire de nos frères et sœurs, parents et enfants victimes de crime de génocide en Ituri du 14 janvier 2021.

Avec mes condoléances autochtones les plus attristées aux familles autochtones pygmées frappées par ce crime.

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 19 janvier 2021
Pour les réseaux autochtones pygmées

Keddy BOSULU MOLA

Patrick SAIDI

HEMEDI

Coordonnateur National du REPALEF

Coordonnateur

National de la DGPA

Ambassadeur KAPUPU DIWA MUTIMANWA,
Président National de Linapycy